



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Sur la situation délétaire des policiers en France

Question écrite n° 12809

Texte de la question

Mme Emmanuelle Ménard attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur sur la situation délétaire des policiers en France. Le 25 septembre 2018, des policiers ont une nouvelle fois manifesté place du Palais Royal, à Paris. En effet, le nombre de suicides parmi les policiers, syndrome d'une souffrance exacerbée, est en nette hausse. En 2017, 51 policiers se sont suicidés, 24 sont à dénombrer depuis le début de l'année 2018. Cette profession connaît ainsi un taux de suicide supérieur à 36 % par rapport à la moyenne nationale. Le suicide est l'expression la plus forte de ce mal être mais les arrêts maladies croissants illustrent tout autant la souffrance policière. Par exemple, à Béziers, en septembre 2018, « comme il y a dix-huit mois (), près de 50 fonctionnaires sur 200 », soit 25 % des effectifs, sont en arrêt maladie. Le fonctionnement de cette administration en est directement menacé. Plusieurs facteurs sont en cause. Les policiers et leurs familles se plaignent d'être dans une insécurité grandissante, les plaçant dans une « insécurité psychologique ». Dans l'Hérault, et plus généralement sur tout le territoire, une succession d'attaques sont à déplorer : « le 26 juin, à Béziers, un policier en civil était roué de coups par 3 individus, le 4 août, à Boujan-sur-Libron, les policiers étaient pris à partie par des « festaires », 6 furent blessés ». Plus récemment, le 27 septembre 2018, à Agde, un policier municipal a été grièvement blessé par un motard en fuite. Le 28 septembre 2018, c'est le chef de la police de Rodez qui a été mortellement poignardé. Cette situation est intolérable. Les policiers fustigent aussi le manque de moyens et d'attention à leur condition de travail. Un week-end de repos toutes les six semaines, pour la police secours, ce n'est pas non plus suffisant. Le travail dominical pour les services spécialisés est certes nécessaire mais il doit pouvoir être aménagé. Ainsi, la question du rythme de travail de la police se pose depuis plusieurs années, sans qu'aucune des commissions mises en place par les gouvernements successifs n'ait trouvé de solution : il est grand temps d'y remédier. Enfin, le travail des policiers est considérablement sclérosé par des procédures de plus en plus compliquées et une bureaucratie grandissante, un système judiciaire souvent à bout de souffle et une institution pénitentiaire débordée à cause, notamment, d'une surpopulation carcérale. Si ce cercle vicieux ne peut être enraillé que dans le cadre d'une politique publique globale, des mesures peuvent être prises assez rapidement pour soulager la détresse de la police. Elle demande donc à M. le ministre de l'Intérieur les moyens que le Gouvernement compte mettre en œuvre pour garantir à cette fonction régalienne de meilleures conditions de travail.

Texte de la réponse

Les forces de l'ordre assurent chaque jour, avec dévouement et courage, le respect de la loi républicaine et la protection de nos concitoyens, dans des situations fréquemment difficiles et dangereuses, parfois au péril de leur vie. Elles font, de plus en plus, l'objet de violences et de menaces. Policiers et gendarmes sont en outre soumis à un rythme d'emploi exceptionnel du fait des enjeux : menace terroriste, crise migratoire, situation exceptionnelle sur le plan de l'ordre public depuis plusieurs semaines, etc. Tout doit être mis en œuvre pour leur garantir des conditions de travail satisfaisantes et leur donner les moyens de remplir leurs missions dans de meilleures conditions d'efficacité et de sécurité. La sécurité a été érigée par le Gouvernement au rang de priorité. Le budget des forces de l'ordre augmente en 2019 de 330 M€. Sur le plan immobilier, si important pour

les conditions de travail, un budget de 900 M € entre 2018 et 2020 correspond à un effort majeur qui va directement améliorer les conditions de travail des policiers et des gendarmes. Par ailleurs, 10 000 postes de policiers et de gendarmes seront créés durant le quinquennat. La sécurité passe aussi par des dispositions juridiques permettant de protéger chaque fois que nécessaire l'identité des personnels. D'importants progrès ont été accomplis avec l'entrée en vigueur en avril 2018 des mesures de protection de l'anonymat des policiers et des gendarmes dans les procédures judiciaires sensibles. Par ailleurs, le formalisme procédural et les missions périphériques entravent l'action des policiers et des gendarmes. Une nouvelle dynamique a donc été impulsée pour accélérer la suppression des tâches indues. Le projet de loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice en cours d'examen au Parlement va en outre faciliter le travail opérationnel des policiers et des gendarmes. Un processus de transformation numérique de la chaîne pénale a également été engagé. Lancée en février 2018, la police de sécurité du quotidien (PSQ) replace le service du citoyen au cœur de l'action et permet aux forces de l'ordre de se réapproprier la voie publique et de se concentrer sur leurs missions prioritaires : le service de la population et la lutte contre la délinquance du quotidien. La PSQ se traduit également par une volonté de « réinvestir » les quartiers sensibles, avec la montée en puissance d'ici 2020 de « quartiers de reconquête républicaine » - dont les 15 premiers ont été lancés en septembre 2018. 30 QRR supplémentaires seront créés dès 2019, dont certains en zone gendarmerie. Les questions de sécurité, d'hygiène et de santé des personnels constituent également des enjeux de premier plan. En concertation avec les organisations syndicales, l'administration poursuit en particulier son action pour s'efforcer de toujours mieux détecter et prévenir les suicides et leurs tentatives. Ce sujet, éminemment dramatique et complexe, est une préoccupation majeure du ministère de l'intérieur qui conduit de longue date une politique volontariste en la matière. En police nationale, le plan d'amélioration des conditions de travail a été largement refondé fin 2017 pour devenir le « programme de mobilisation contre le suicide ». Divers groupes de travail, chargés d'en décliner de manière concrète les mesures, ont été mis en place et devraient terminer leurs travaux durant le premier trimestre 2019. Plus largement, la réponse passe aussi par des actions, destinées à redonner du sens à la vocation des policiers. Elle implique ainsi des mesures destinées à favoriser la cohésion et les solidarités au sein des services, ainsi que le bien-être au travail. Un management humain et moderne, une communication interne au plus près des agents et des relations interpersonnelles denses sont à cet égard des enjeux clairement identifiés. Dans la gendarmerie, le plan de prévention du risque suicidaire, présenté au ministre en février 2018, est construit sur 3 niveaux de prévention (primaire : poursuivre et renforcer la politique de prévention des risques psychosociaux (RPS) engagée depuis 2013 / secondaire : former l'encadrement et sensibiliser l'ensemble des personnels / tertiaire : renforcer l'accompagnement et la prise en charge psychologique des personnels). La dernière action menée a été une journée de réflexion autour de la prévention de ce risque. Articulée sous la forme de 4 tables rondes thématiques (état des lieux, regards croisés, communication responsable, nouvelles perspectives), elle s'est déroulée à la direction générale de la gendarmerie nationale le 15 novembre 2018. Elle a rassemblé 240 personnes (professionnels de l'accompagnement, directeurs, commandants de formations administratives, instances représentatives du personnel civil comme militaire, associations professionnelles). Une démarche à la fois quantitative (réalisation d'un sondage auprès de 25 000 personnels) et qualitative (réalisation d'états des lieux au niveau local des situations professionnelles fragilisantes) a par ailleurs été menée pour identifier les situations à risque pour la santé mentale et physique des personnels. L'ensemble des facteurs de risque pouvant générer du mal-être collectif ou individuel ont ainsi été identifiés et pris en compte dans le cadre d'une démarche complète de prévention des RPS et d'amélioration de la qualité de vie au travail, renforcée depuis 2013 au profit de l'ensemble des personnels. L'analyse des situations professionnelles fragilisantes identifiées dans chaque formation administrative constitue le plan de prévention des RPS en gendarmerie.

Données clés

Auteur : [Mme Emmanuelle Ménard](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12809

Rubrique : Police

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 octobre 2018](#), page 8687

Réponse publiée au JO le : [29 janvier 2019](#), page 903